



LA HAUSSE DES PRIX :

LEVIERS D' ACTIONS AUX ÉTAPES DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION

PASSATION

1. Clause de variation des prix

Rédiger une clause de variation des prix précise (indice de révision, formule de calcul et fréquence, sans partie fixe, sans clause butoir ou de sauvegarde) pour tenir compte de la situation

2. Clause de réexamen

Rédiger des clauses de réexamen afin d'anticiper les changements de situation et donc l'adaptation des conditions d'exécution (même financières comme l'exonération des pénalités de retards). Une clause de réexamen doit être claire, précise et non équivoque.

3. Avance et délai de paiement

- Augmenter le taux de l'avance
- Ø de garanties demandées
- Respecter les délais de paiement, voire les réduire

4. Révision du besoin

Réfléchir en amont, dès le départ, sur la définition du besoin grâce au sourcing et ainsi adapter son besoin, si possible

5. Abandon de procédure

Déclarer la procédure sans suite et en fonction des possibilités relancer une nouvelle procédure



LA HAUSSE DES PRIX : LEVIERS D' ACTIONS AUX ÉTAPES DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION

